

Procès-Verbal de la Réunion Mensuelle du Jeudi 06 Mars 2025 à 18h30 Salle PPR

Jeudi 6 mars 2025

Abed KARNOUB	X	Nicolas HINFRAY	EX	Martine RENAULT	X
Alexandre DUROY	X	Fabienne LASNEL	EX	Maxime NELLO	A
Annie FECAMP	A	Frédéric BELLENGE	X*	Monique NOTHIAS	X
Annie PINAREL	X	Gérard VAVASSEUR	X	Nicole POTEL	X
Bénédicte FERRY ABITBOL	X	Gérard GERBIN	X	Pascal CAUCHOIS	X
Brigitte ZAMMIT	X	Jean Claude CARON	X	Patrick LELIEVRE	X
Lise DEBRAY	A	Jeanine MAURICE	X	Renée LOUVEAU	X
Christophe MAUVIEL	X	Jocelyn ZAMMIT	A	Rodolphe RENAULT	X
Corinne BOITOUT	X	Joëlle LECLERT	X	Thierry SEGARRA	X
Cyril QUENET	EX	Laure WILLERVAL	X	Sylvie BEUVANT	X
Dominique CAUCHOIS	X	Laurent BERTHEAU	X		

X Présent / EX: Excusé / A: Absent / X*: Représenté / D: Démission

Invitée (Club Féminin) Nadia LEMOINE

Pouvoir		
Fabienne LASNEL	à	Rodolphe RENAULT
Nicolas HINFRAY	à	Christophe MAUVIEL

1. Trésorerie :

✓ Audit du 4 Mars 2025 (voir en pièce jointe)

Le Président remercie Brigitte et Dominique pour leur implication à auditer la trésorerie de l'A.F.S.S.O.

Brigitte souligne les points suivants :

- Manque certaines factures
- Erreurs sur certaines affectations comptables
- Pour les dons transmis, il faut un reçu
- Bien transmettre les originaux
- Ne pas rayer sur une facture les montants ne correspondant pas aux articles achetés pour l'A.F.S.S.O.

✓ Dossiers de subvention

- Retour UDAF : Subvention de 2.242€49 (2024 : 2.054€)
- Courrier St Ouen de Thouberville

Le Président fait part d'un courrier de Mme La Maire (voir 21 FEVRIER 2025_COURRIER MME LE MAIRE)

Extrait : « Il est dans l'obligation de communiquer tous les comptes du bénéficiaire de la subvention à toute personne en faisant la demande »

Le bureau s'est réuni le mardi 25/02/2025 pour répondre (voir réponse AFSSO au courrier de la mairie du 21 Février 2025) :

Extrait : « Vous trouverez ci-dessous l'état de trésorerie à ce jour :

- 1/ *Compte Club de l'Amitié : 4.506,73€*
- 2/ *Compte Club Féminin : 1.672,40€*
- 3/ *Compte Section Basket : 301,81€*
- 4/ *Compte A.F.S.S.O. : 30.110,27€* »

Le Président fait part d'un 2ème courrier de Mme La Maire (voir ci-dessous)

« Pourquoi sur la demande de subvention n'apparaît aucun excédent et aussi pour le budget primitif, le négatif de 2024 n'est pas reporté sur 2025 ? »

Le bureau décide de répondre (voir ci-dessous) :

L'A.F.S.S.O. transmet un compte de résultats réalisés de la saison 2024, qui fait apparaître un résultat négatif de 1.538€24, ce négatif est résorbé par le compte courant comme expliqué en Avril 2023.

Ci-dessous, l'évolution du compte courant 2024 et 2025

Janvier 2024	8 530,49	Janvier 2025	24 683,56
Février	20 200,93	Février	21 873,76
Mars	15 371,87	Mars	28 166,02
Avril	21 686,17	Avril	
Mai	15 990,17	Mai	
Juin	10 694,17	Juin	
Juillet	5 879,62	Juillet	
Août	4 708,75	Août	
Septembre	3 486,30	Septembre	
Octobre	6 116,80	Octobre	
Novembre	43 550,80	Novembre	
Décembre	35 264,75	Décembre	

Nous sommes à votre entière disposition pour vous présenter en toute transparence et accompagnée d'explications sur notre mode de fonctionnement.

✓ Mail de la commune de Bourg Achard :

La commune de Bourg-Achard verse un montant forfaitaire calculé en fonction du nombre d'enfants de la commune adhérents à l'association, pour des activités non présentes sur la commune de Bourg-Achard.

Rappel : **2024**=40€ pour 78 adhérents dont 23 Jeunes - **2025** : 97 adhérents dont 26 Jeunes

Section	Nbre
Langues Vivantes	19
Danse	4
Impro. Théâtrale	1
Foot	1
Badminton	1

2. Tatami mezzanine :

Le Président fait part d'un mail de Mme La Maire

« Il sera interdit d'y accéder avec les chaussures.

Suite aux travaux de la mezzanine de la salle PPR, Madame Le Maire demande aux sections d'enlever les tapis à la fin de chaque cours. En effet, lorsque les tapis restent en place, le parquet se détériore car il ne respire pas et garde l'humidité. »

Brigitte informe l'assemblée qu'un entretien a eu lieu avec Jocelyn et Mme La Maire. Jocelyn explique qu'il n'est pas possible de démonter et remonter le tatami à chaque séance.

Il n'y a pas de signe de moisissure, mais d'une différence de teinte

- Il a donc été convenu, que le tatami restera en place et sera démonté à chaque vacance, une vérification sera faite de l'état du parquet à chaque démontage.

Laure (section Danse) préfère le parquet plutôt qu'au tatami, et Nicole (Gym CAC) utilise le tatami, dans le cas contraire les adhérentes devront se munir de tapis de sol à chaque séance.

Questions diverses :

- ✓ Consultation de toutes les sections concernées pour l'utilisation de la mezzanine (Laure)

Laure précise que les parents ne doivent pas monter à la mezzanine, les adhérents ne doivent pas être en chaussures et aucune chaise n'est autorisée.

- ✓ Utilisation des tapis notamment / mobilier à remettre ou non. (Laure)

Nicole intervient et demande la possibilité d'acheter 2 armoires basses, Mme La Maire ayant donné son autorisation. L'assemblée accepte à l'unanimité cet achat. Les armoires seront mises en place sous les fenêtres donnant sur la grande salle.

Le Président oriente Nicole vers Buro system vente d'armoires d'occasion site : <https://www.burosystem.fr>
Brigitte souhaite maintenir son armoire.

✓ Laure propose de mettre des portes manteaux et en profite pour demander si les tapis qui sont actuellement en plein milieu de la salle seront enlevés pour lundi.

Brigitte précise que c'est fait.

Les sections utilisatrices de la mezzanine apprécient la remise en état de cette dernière et son isolation. Le chauffage n'est pas prévu, le tuyau et l'isolation devraient suffire.

2/ Planning de réservation Salle PPR et Ferme Sourdille : RAS

3/ Site Internet A.F.S.S.O. : <https://affso.shopiwan.com>

Le Président informe l'assemblée que le site sera bientôt mis en ligne. Les sections souhaitant mettre à jour certaines informations doivent en faire part rapidement.

4/ Brochure A.F.S.S.O.

Le Président présente la brochure. Pour le moment, nous devons nous prononcer sur la couleur et l'idée de changer de couleur chaque année.

Corinne propose de faire apparaître la couleur de l'A.F.S.S.O. soit Jaune et Noir, cette proposition est retenue, ainsi que la couleur bleue en trame de fond pour 2025 / 2026

Le point suivant sera de transmettre le contenu, chaque section peut commencer à envoyer leur texte

5/ Commission Statuts et Règlement intérieur :

Nicole, Christophe, Renée, Brigitte et Pascal

Proposition : Dernier jeudi de chaque mois : Prochaine réunion le 27 Mars 2025

6/ Club Photo : (voir courrier AFSSO du 22 Février 2025)

Suite aux différents retours des membres du Conseil d'Administration lors de la dernière réunion, le bureau s'est réuni afin d'adresser un courrier à chaque membre du Conseil Municipal.

7/ Chasse aux Œufs - Lundi 21 Avril 2025

Christophe informe qu'une réunion aura lieu le 19 Mars 2025 pour les préparatifs, montre l'affiche et indique qu'une modification sur l'aspect publicitaire de Oika Oika est prévue (voir affiche Expo et Chasse aux Oeufs)

8/ Exposition Peinture, Photo & Scrapbooking les 31 Mai et 01 Juin 2025

Le Président montre l'affiche « Expo et Chasse aux Œufs »

10/ Questions diverses :

a. Que devient la section judo ? (Laure)

Le Président informe que l'explication a été détaillée le mois dernier, qu'une réunion est prévue mardi prochain. La Section Judo maintient son activité.

Le Président demande pourquoi cette question, Laure souhaite savoir ce qu'il en était depuis la dernière réunion.

b. Qu'en est-il de l'acquisition du Mini bus ? (Laure)

Le Président précise que les explications apportées le mois dernier n'ont pas changé. A la suite de la réunion de la section marche (25/02/2025), un planning prévisionnel a été demandé à la Sté.

c. Question pour équipes rallye AFSSO de juin. (Laure)

Rodolphe informe que des fiches d'inscriptions seront transmises à chaque section prochainement. Le déroulement et le mode d'organisation restent identiques, soit 12 équipes maximum avec 6 à 12 personnes par équipe. Date limite d'inscription : Le 01 Juin 2025

d. L'UDAF Fête ses 80ans samedi 15 novembre, à Evreux, villa Joséphine.

Le Président informe l'assemblée qu'une invitation lui a été envoyée pour tenir un stand (voir le courrier en pièce jointe). Si vous souhaitez y participer, merci de m'en informer.

e. Utilisation de la ferme Sourdille pendant les vacances scolaires d'Avril

Christophe informe l'assemblée de son souhait de proposer un stage durant les vacances d'Avril, ATELIERS DECOUVERTE, PEINTURE & DESSIN du lundi 07 au mercredi 09 Avril 2025, à la ferme Sourdille. Le Président attire l'attention sur le mercredi où il y a Photo à 18H00

f. Utilisation du listing adhérents A.F.S.S.O. (Christophe)

Question : Un président de section de l'A.F.S.S.O. peut-il utiliser le listing des mails des adhérents de l'A.F.S.S.O. pour communiquer un événement réalisé par un(e) adhérent(e) de l'A.F.S.S.O. mais hors du cadre de la section ?

L'Assemblée débat sur le sujet :

- Le listing « mail » ne peut pas être transmis (Règle de la RGPD) Règlement Général sur la Protection des Données
- Un mailing est possible comme nous le faisons avant, mais cela ne fonctionne plus sur OVH. Des discussions sont en cours pour trouver une autre solution.
- Cette demande peut s'étendre au sein de l'A.F.S.S.O.
- Ce n'est pas aux sections de prendre la décision d'envoyer ou pas, c'est au niveau de l'A.F.S.S.O.

L'Assemblée demande de voter. Après le vote, le « non » l'emporte à la majorité. Soit 2 voix contre et 2 Abstentions

Cependant, il est possible de réaliser un affichage sur les emplacements réservés à l'A.F.S.S.O. ou de faire une distribution de flyers au sein de la section après accord du président de section. Il est possible que l'A.F.S.S.O. partage une page Facebook.

g. Annnonce de la 1ère compétition d'improvisation théâtrale du groupe adulte (Christophe)

Mercredi 30 Avril (en début de soirée) Recherche d'une salle à ce jour.

Christophe annonce à l'assemblée un événement d'improvisation théâtrale. Ce sera certainement au Foyer de Caumont.

h. Mail de Mme La Maire: CERFA (05 Mars 2025)

Suite à une conversation avec Alexandre, je suis surprise que le Cerfa a été rempli pour le changement des projecteurs du terrain foot sans que nous soyons au courant et au 31 Décembre ?

C'est un équipement public.

En plus, tu mets le don de l'enduit sur le budget alors que c'est un don en nature et non financier.

Alexandre explique l'entretien avec Mme La Maire contestant les Cerfa (Déclaration de dons manuels et de sommes d'argent) réalisés et précisés sur les dossiers de subventions. Alexandre argumente sur le fait que les dons ont été transmis à l'A.F.S.S.O. FOOT ACADEMIE. Le dossier de subvention, les Cerfa et autres documents sont de la responsabilité de l'A.F.S.S.O. Ces interventions, acceptées par Mme La Maire, apportent à tous un besoin, un confort sans aucun apport financier, ni pour l'A.F.S.S.O., ni pour la commune. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les travaux consistent à remettre en état l'enduit des locaux de foot par un ravalement et changer les halogènes sur le stade de foot (consommatrices d'énergie) par des LEDS et de remettre aux normes.

Le montant des travaux s'élève à 25.627€50

Le Président informe que les dons pour le ravalement et l'éclairage, ne sont pas comptabilisés dans la trésorerie puisque c'est une prestation.

Plusieurs interrogations s'élevèrent au niveau de l'assemblée, ne comprenant pas la motivation d'une telle demande.

Le Président remercie Alexandre pour son implication et propose de répondre par courrier, celui-ci a été fait et envoyé le 07 Mars 2025 (Voir CERFA_REPONSE AU MAIL DU 07 MARS 2025)

i. Aspect Règlementation

Laure attire l'attention sur le fait que certains parents laissent leurs enfants devant la salle et les reprennent de la même façon. C'est en effet de notre responsabilité, une obligation de surveillance et de sécurité.

La responsabilité de l'association ne s'arrête pas à la fin du cours, mais bien lorsque les enfants quittent l'installation sportive. Il convient donc de veiller à ce qu'un adulte soit présent jusqu'au départ de l'ensemble des adhérents.

C'est pourquoi, nous vous conseillons également, de faire signer une autorisation des parents de laisser partir seuls les enfants. Ainsi, en cas d'accident, cette décharge pourrait s'avérer très utile. Si vous n'êtes pas en possession de cette autorisation, il convient qu'un adulte reste avec les enfants jusqu'à leur prise en charge par un parent.

**Prochain « Réunion Mensuelle » A.F.S.S.O. » : Jeudi 03 Avril 2025
18H30 Salle PPR**

Pascal CAUCHOIS
Président A.F.S.S.O.

Martine RENAULT
Secrétaire A.F.S.S.O.

